



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale : budget

Question écrite n° 21517

## Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la dépense d'éducation par jeune consacrée par le ministère dans la région Nord-Pas-de-Calais. Alors que d'importants efforts de scolarisation ont été réalisés, notamment chez les plus jeunes puisque le département du Pas-de-Calais se situe à quatre points au-dessus de la moyenne nationale (88,7 % des enfants de deux à cinq ans), la région Nord-Pas-de-Calais fait toujours figure de parent pauvre en ce qui concerne la dépense d'éducation, puisqu'elle occupe le 19e rang. A titre de comparaison, la région Ile-de-France, dont le revenu par habitant est pourtant supérieur de 40 % à celui des habitants de la région Nord-Pas-de-Calais, reçoit 11 % de plus au titre de la dépense d'éducation. Il lui demande si son ministère envisage une augmentation de la dépense d'éducation pour la région Nord-Pas-de-Calais et dans quels délais.

## Texte de la réponse

La dépense de personnel représente plus de 80 % du budget de l'éducation nationale. Or, le corps enseignant, notamment dans le second degré, est plus jeune dans la région Nord-Pas-de-Calais (40,8 ans) que la moyenne nationale (43,1 ans) ; par conséquent, l'indice moyen de rémunération des enseignants (indice 522) est moins élevé que celui de la moyenne nationale (indice 546) ou que celui constaté pour la région Ile-de-France (indice 537) pour un âge moyen de 42,1 ans. Cela explique donc, pour l'essentiel, le positionnement de la région Nord-Pas-de-Calais. En outre, dans la région Nord-Pas-de-Calais, on trouve peu d'établissements ruraux à coûts élevés du fait de leur taille plus réduite et donc d'un meilleur encadrement. Ces établissements très présents dans les régions montagneuses influent sur la moyenne métropolitaine. La seule dépense d'éducation n'est donc pas représentative du véritable effort consenti par le ministère de l'éducation nationale à la région Nord-Pas-de-Calais. En effet, une priorité est accordée à l'action éducative et à la formation dans cette région. Elle est illustrée par l'ampleur de l'effort accordé aux écoles comme aux établissements du second degré en moyens d'enseignement. Pour tenir compte des circonstances économiques et sociales de la région, les retraits théoriques qu'aurait pu engendrer une baisse démographique significative sont particulièrement atténués alors que l'on constate plus de 7 000 élèves du premier degré en moins entre la rentrée 1998 et la rentrée 1999 et plus de 5 000 élèves du second degré en moins. Cette modération des retraits se traduit, en conséquence, par une progression des taux d'encadrement réel. S'agissant des écoles, depuis 1991, le Pas-de-Calais a vu son taux d'encadrement (nombre d'emplois pour cent élèves) augmenter régulièrement de 4,89 à 5,33 en 1999 et celui du département du Nord est passé de 4,82 à 5,26 en 1999. Ainsi, ces deux départements ont des taux d'encadrement supérieurs aux taux d'encadrement des groupes de départements auxquels ils appartiennent : 5,33 pour le Pas-de-Calais alors que la moyenne du groupe 2 est de 5,12 ; 5,26 pour le Nord alors que la moyenne du groupe 1 est de 5,10. Concernant le second degré dans l'académie de Lille, le taux d'encadrement (nombre d'heures d'enseignement par élève) est passé, pendant la même période de 1,18 à 1,25 pour les collèges et de 1,37 à 1,50 pour les lycées. Par ailleurs, le budget pour 2000 de l'enseignement scolaire qui s'élève à 308,7 milliards de francs contre 298,17 milliards en 1999, soit une progression de 3,56 % traduit l'engagement pris par le Gouvernement pour favoriser la modernisation de l'école et l'amélioration de

l'encadrement des élèves. Cette progression très significative dans un contexte de croissance maîtrisée des dépenses publiques voulue par le Gouvernement traduit l'effort que la nation consent pour l'éducation.

## Données clés

**Auteur** : [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription** : Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 21517

**Rubrique** : Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 novembre 1998, page 6228

**Réponse publiée le** : 10 avril 2000, page 2324